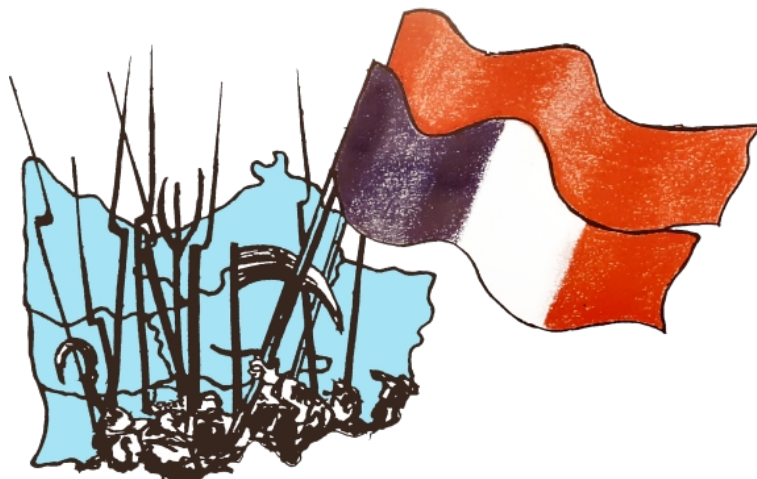




Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les Mées - Site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin - Périodicité semestrielle

SOMMAIRE

- Éditorial, *René Merle*
- Billet d'humeur, *Jean-Marie Guillon*
- Un quart de siècle et plus si nécessaire..., *Colette Chauvin*
- Conférence à l'Escale, *Frédéric Négrel*
- Semaine à St-Martin-de-Brômes
- Conférence à Seyne-les-Alpes, *Jean-Marie Guillon*
- Les Mées : présentation du livre d'Henri Joannet et forum des associations
- Château-Arnoux : 2ème Salon du Livre
- Évocation de deux Républicains bas-alpins engagés en 1851 : Sébastien Isoard et Joseph Roubaud
- Joseph Maurel, *Frédéric Négrel*

• Éditorial

de René Merle, daté du 26 juin 2022

(Article extrait du forum ⁽¹⁾ de notre site)

Question d'hygiène

Il y a bien des façons de traiter d'une insurrection vieille maintenant de 171 ans, c'est-à-dire dont le souvenir dépasse celui de la mémoire vivante qui, elle, ne va pas au-delà de trois générations. Un souvenir donc qui procède essentiellement du traitement d'archives et de la remise en

1- Rappel à nos internautes :

Certains imaginèrent des républiques sans débat. Leurs émules sont aujourd'hui nombreux. Ce n'est pas la conception que nous avons d'une République démocratique et sociale. Aussi, au delà des discussions initiées dans le bulletin et lors de nos journées de rencontres, nous avons ouvert sur ce site un forum destiné à échanger sur l'histoire mais aussi, plus largement, sur la République.

Envoyez-nous vos contributions par courrier électronique. Elles seront présentées dans leur ordre d'arrivée (les derniers seront les premiers).

circulation publique mémorielle, associative au premier chef tant la célébration officielle nationale a toujours été défailante, ou absente.

Pour notre part, celle de **l'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines**, dont je m'honore d'avoir été un des fondateurs, il s'est agi et il s'agit toujours de proposer une connaissance exhaustive d'un événement hélas trop souvent occulté, et d'honorer la mémoire de ces républicains qui ont nourri de leurs valeurs démocratiques un engagement au service des principes de la République, engagement que beaucoup ont payé de l'exil, de la prison, du bagne, voire de leur vie.

La pire des choses, me semble-t-il, serait par un anachronisme stérile ou dangereux, de traiter de cet engagement et de ces sacrifices en fonction de la situation actuelle, et d'utiliser aujourd'hui directement cette mémoire en argument polémique. La donne politique, économique, sociale, culturelle de 1851 est si différente de celle d'aujourd'hui qu'il ne saurait être question d'homothétie.

Et il serait parfaitement ridicule de s'exclamer, dans la chaleur d'une fin de banquet politique, « si nos aïeux de 51 étaient là, voilà ce qu'ils feraient »... Il est par contre tout à fait possible, et légitime, de réfléchir sur la possible pérennité de certaines données, dont la mise en valeur peut ne pas être indifférente aux citoyens actifs que nous voulons être, aujourd'hui.

La première de ces données est politique, au meilleur sens du terme : celle du refus du pouvoir personnel de l'homme dit providentiel. En 1848, les constituants de la jeune République avaient cru bon de doter pour la première fois la France d'un Président de la République élu au suffrage universel, masculin évidemment, et de lui confier la maîtrise entière de l'exécutif. La seule limitation

était celle de la durée de son mandat : quatre ans, avec impossibilité de se représenter. La fin des quatre ans arrivant, le Président passa outre, et par son coup d'État signifia qu'il entendait bien continuer à faire don de son irremplaçable personne à un pays en crise.

La seconde de ces données est sociale. La « démocratie socialiste » s'était nourrie entre 1848 et 1851 de perspectives concrètes et particulièrement, par la lutte contre l'usure et la possibilité d'un crédit nationalisé, l'amélioration du sort de la petite paysannerie laborieuse, grandement majoritaire alors, ainsi que la généralisation de l'éducation nationale débarrassée de la tutelle cléricale, permettant ainsi aux fils du peuple de mieux assurer leur avenir. En trois ans, les « Rouges » avaient réussi dans nombre de départements la constitution d'un front interclassiste unissant petits paysans, petits commerçants, petits bourgeois proches du peuple (médecins, notaires), enseignants, et aussi, malgré l'écrasement de juin 48, les éléments les plus conscients de la classe ouvrière.

Les insurgés de 1851 réclamaient « la Bonne », la Bonne République, qui répondait à leurs idéaux démocratiques comme à leurs aspirations inséparables de démocratie et de progrès social.

A contrario, la troisième de ces données tint à l'attitude de l'appareil d'État (administration préfectorale, justice, forces armées) qui bascula immédiatement et totalement du côté du coup d'État. Contre l'insurrection, l'armée, durement formée par la guerre coloniale d'Algérie, et la gendarmerie qui quadrillait le pays, furent sans états d'âme les bras d'une répression dirigée par les préfets et aussitôt entérinée par la Justice ! Réfléchir sur ces trois données procèderait, me semble-t-il, d'une bonne hygiène démocratique et citoyenne.

• Billet d'humeur...

de Jean-Marie Guillon

2022 : La Honte ou la revanche de la Provence-blanche

Notre association est née en 1997 – comme d'autres qui, souvent, ont disparu avant nous – d'une réaction. Les conquêtes de Toulon, Orange, Marignane en 1995, puis celle de Viotrolles étaient intolérables. En 2002, l'arrivée de Le Pen au 2^e tour de la présidentielle a provoqué un sursaut.

En 2022, plus rien, le néant. La fille Le Pen à plus de 40 % des suffrages exprimés, près de 30 % d'abstentions à la présidentielle et plus de 50 aux législatives et, au bout du compte, 89 députés

RN... En Provence, cléricaux réactionnaires, royalistes masqués et nostalgiques de l'OAS ont raflé tous les sièges du Var sauf un, idem dans le Vaucluse, ils en ont gagné 6 dans les Bouches-du-Rhône et même un dans le 04. Alors on pourra invoquer le capitalisme, l'ultra-libéralisme, la droite, la gauche, les fabricants de peurs, les professionnels de l'abêtissement des populations, les délires des complotistes, tout ce que l'on veut. Il n'en reste pas moins que c'est le citoyen qui est en cause, c'est la conception même de la citoyenneté qui est en jeu, c'est l'idée même de la République qui est atteinte. En 2022, la citoyenneté a pris des vacances à moins qu'elle ne se soit comme dissoute dans l'individualisme le plus sot, les croyances les moins fondées et les postures les plus affligeantes.

1851 a fait émerger des citoyens, où sont-ils en 2022 ? Honte à ceux qui ont oublié ce qu'être citoyen voulait dire. Il est donc bon de revenir aux fondements de l'idée que nous nous faisons de la République : c'est ce qu'a fait René Merle, l'un des fondateurs de notre association, dans le texte que nous avons repris ci-dessus.

• Un quart de siècle, et plus si nécessaire ...

par Colette Chauvin

Il y a 25 ans, réunis autour d'une bonne table aux Mées, nous avons décidé, la poignée que nous étions, de nous associer, Varois avec René Merle et Bas-Alpins avec Jean Signoret, dans la perspective de faire connaître et mettre à l'honneur le soulèvement républicain de 1851 contre le coup d'État du 2 décembre de Louis Napoléon Bonaparte.

Fédérés et motivés par l'esprit de Résistance des Républicains d'alors mais aussi par le manque de visibilité et de lisibilité qui caractérisaient ce mouvement, notre ambition était d'avancer vers le 150^e anniversaire à l'aide de recherches, de colloques, de publications, de conférences.

Prouver que, le Paris républicain avancé une fois étouffé, la province et certains de ses notables, la paysannerie, les ouvriers agricoles, le petit artisanat, le peuple enfin, étaient capables de relever la tête pour défendre la République, la Vraie, disaient-ils, la Sociale, et donner des idées réconfortantes en ce chemin du 20^e au 21^e siècle.

Nous n'avons pas été les seuls passeurs de cette mémoire mais l'on peut dire que nous avons réalisé ce que nous avions prévu. Les archives, bulletins et ouvrages en témoignent.

Nous ignorions alors que, 25 ans après, nous serions encore à l'ouvrage devant des sources qui ne tarissent pas, un intérêt constant, des sollicitations régulières.

Nous en voulons pour preuve l'activité de ces six derniers mois par ordre chronologique.

1/ En début d'année, après la semaine commémorative à Bourdeaux, dans la Drôme, organisée par la municipalité et le maire Thierry Didier, l'exposition remarquable réalisée pour cet événement a été offerte à l'Association 1851 et nous pourrons la présenter lors de manifestations prochaines.

2/ Au mois d'avril, Frédéric Négrel, professeur d'Histoire, par ailleurs gérant méticuleux du site de notre association, a donné une conférence, à L'Escale (04), sur « **la réalité des sociétés secrètes** » et du système d'associations mis en cause par le Parti de l'Ordre comme moteur du soulèvement républicain de 1851 : salle comble comme lors de chacune de ses interventions, nombreuses questions et débat passionnant.

3/ Du 13 au 21 mai, la municipalité de Saint-Martin-de-Brômes et sa maire Laurence Dépieds ont sollicité notre Association 1851 pour une participation commune sous plusieurs formes :

* élaboration d'une stèle en l'honneur des Républicains saint-martinois arrêtés lors du soulèvement et inauguration en présences des autorités élues, associatives et administratives.



Dévoilement de la stèle
(moment à la fois festif et solennel)

La stèle en majesté



* exposition, toute la semaine, des 19 panneaux sur le soulèvement dans les Basses-Alpes élaborés et offerts à l'Association 1851 par les Archives départementales.

* conférence de Frédéric Négrel sur le soulèvement dans les Basses-Alpes, le secteur de Saint-Martin-de-Brômes, et les liens avec le soulèvement dans le Var immédiatement proche. Les Saint-Martinois et autres auditeurs des alentours ont rempli la salle, manifestant ainsi leur intérêt.



De gauche à droite, Paul Cresp, notre secrétaire et Frédéric Négrel

* projection du film réalisé par Christian Philibert « **1851, ils se levèrent pour la République** », suivi d'un débat animé par Frédéric Négrel.

* visite guidée de l'exposition pour la classe de cours moyen de Saint-Martin-de-Brômes.



4/ Et, coïncidence opportune, l'équipe de l'émission « *Vaqui* » diffusée sur la chaîne France 3, emmenée par Frédéric Soulié, intéressée à la fois par le thème de la Résistance et le magnifique décor que représente le village de Saint-Martin-de-Brômes, a tourné un sujet cette semaine-là intitulé « **1851, l'Histoire oubliée** ». (lien sur notre site, voir en 1ère page)

5/ Le 3 août, Jean-Marie Guillon, historien, professeur émérite vice président de notre Association 1851, a donné une conférence sur le soulèvement républicain de 1851 à Seyne-les-Alpes à la demande de « **l'Association Fort et Patriote** » en la personne de Henri Savornin, président. Ce dernier nous a immédiatement transmis sa satisfaction devant le succès de cette initiative et la prestation du conférencier ... Il a ainsi relayé une commande importante d'ouvrages publiés par notre association.



L'auditoire le 3 août
à Seyne-les-Alpes

6/ Le 19 août, aux Mées, jour anniversaire de la libération de ce village en 1944, lieu symbolique de la Résistance au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte où l'armée recula. La fontaine de la République en témoigne, deux associations sises dans cette commune, présentaient ensemble la publication d'un livre, « **Les Mées, les groupes de travailleurs étrangers lors de la 2^e guerre mondiale** ».

Les Amis des Mées, dont on connaît l'immense travail de mise en valeur du patrimoine et de l'Histoire et l'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines ont réuni leurs engagements et leurs compétences autour d'un

travail sur un aspect peu étudié de la seconde guerre mondiale, les camps de travailleurs étrangers.

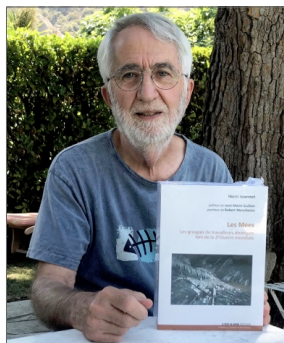


La salle le 19 août pour la présentation du livre

Bien sûr, tous les honneurs vont d'abord à l'auteur, Henri Joannet, par ailleurs président des **« Amis des Mées »**, pour ses longues et patientes recherches, la somme de documents accumulés et la persévérance dont il a fait preuve pour finaliser ces années de travail.



À la tribune, au premier plan le maire des Mées Gérard Paul, Henri Joannet, Colette Chauvin, Jean-Marie Guillon et Alain Robert



L'auteur Henri Joannet

Jean-Marie Guillon, auteur de la préface, spécialiste de la seconde guerre mondiale et de la Résistance, professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille et vice-président de l'Association 1851, a participé à la mise en cohérence de cette publication commune aux deux associations.

L'historien Robert Mencherini, fidèle adhérent de longue date, a contribué à la synthèse et a rédigé la postface.

Cet ouvrage, édité remarquablement par **« C'est-à-Dire Éditions »** et son directeur Emmanuel Jeantet, représente la publication annuelle 2022 de notre association et a été distribué à chacun de ses membres.

7/ Le 10 septembre, notre Association 1851

pour la mémoire des Résistances républicaines, a participé au forum des Associations du village des Mées en présentant l'ensemble de son travail édité depuis 25 ans.

8/ Les 8 et 9 octobre, nous étions présents lors du second salon du livre à Château-Arnoux (04). Nos publications et la mise en valeur illustrée du soulèvement républicain dans cette commune ont suscité de nombreuses questions, d'intéressants échanges et la vente de quelques ouvrages.



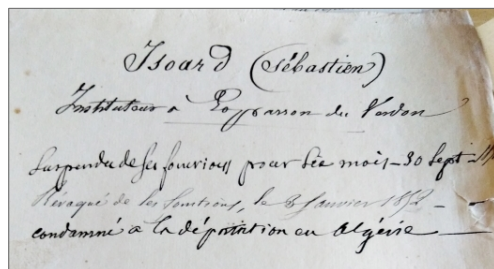
La présence d'Emmanuel Jeantet pour les éditions C'est-à-dire et d'Henri

Joannet président des Amis des Mées et auteur du livre *Les Mées, Les groupes de travailleurs étrangers lors de la 2^e guerre mondiale* a donné lieu à un entretien entre nos trois associations au sujet de cet ouvrage publié en partenariat.

• Coup de projecteur sur deux Républicains bas-alpins engagés en 1851, Sébastien ISOARD et Joseph ROUBAUD

Sébastien ISOARD

Le cas de ce dernier, instituteur et secrétaire de mairie à Esparon-de-Verdon, est enregistré aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence dans le dossier coté 17104 des enseignants ayant été soumis à des enquêtes administratives, policières ou judiciaires.



Page de garde du sous-dossier S.I.

Ce dossier contient trois lettres retranscrites ci-après, l'orthographe d'origine a été respectée:

Dans la première, le prêtre d'Esparon se couvre politiquement, humilie l'instituteur et la population « *ici, tout rampe* »; il fait le constat que dans le pays et les environs les opinions sont « *du rouge le plus hideux* » et que le remplacement de l'instituteur empirerait la situation. Il prévient ce dernier du courrier suivant.

Lettre 1

« Esparon de Verdon le 8 septembre 1851.

À Monsieur le Recteur de l'académie de Digne.
Monsieur le Recteur,

Vous venez d'écrire à Mr Isoard, instituteur primaire de cette commune d'Esparon, une lettre, par laquelle, après divers reproches sur sa négligence et sur ses opinions politiques, vous lui enjoignez de donner sa démission et de s'entendre avec l'Inspecteur pour son changement.

Il est venu de suite me la montrer et me prier de le couvrir et de le justifier. Comme j'ai refusé de me charger de cette commission, il m'a envoyé Mr le Maire pour le même objet. Celui-ci m'a dit qu'étant obligé d'aller à Digne le douze du courant, il ne manquerait pas de se présenter chez vous, afin de s'intéresser en sa faveur ; et que si je n'avais rien écrit contre lui, il espérait que je ne lui refuserais pas une lettre pour appuyer son dire.

J'ai compris par là qu'on me soupçonnait fort d'avoir écrit contre l'instituteur et qu'en refusant cette lettre je les confirmais dans leur soupçons. Et comme il importe extrêmement à ma tranquillité et au bien de la religion qu'un tel soupçon ne plane pas sur moi, j'ai promis une lettre à Mr le Maire. Mais auparavant, j'ai jugé à propos de vous dire ma pensée librement et confidentiellement.

Il est certain que Mr Isoard n'a pas une aptitude et une capacité suffisantes pour bien remplir ses fonctions ; qu'il les exerce machinalement et nonchalamment ; qu'il tient plus à son traitement qu'aux progrès de ses élèves ; qu'avant de venir ici, il a été fortement secoué, à Allemagne, par un inspecteur, pour ses opinions démagogiques. Mais, que faire à présent ? C'est un homme ayant femme et trois enfants ; sa femme qui est d'Esparon tient à une parenté nombreuse. Si vous voulez le changer de poste, il n'acceptera pas. C'est positif ; il me l'a déclaré. Et alors, il n'aura pas de quoi vivre ; (ses propriétés n'étant pas suffisantes pour le nourrir), il ne sera plus gêné dans la manifestation de ses opinions politiques ; qui, pour le dire en passant, sont généralement, dans ce pays et aux environs, du rouge le plus hideux. Il en résultera donc plus de mal que de bien. Il me semble que le moment n'est pas favorable et qu'il faut attendre un temps plus opportun. D'ailleurs, qui enverrez-vous ? Un jeune homme... Que fera-t'il ? Il cherchera quelque demoiselle qui lui donne aux yeux... Et puis... Il montrera de l'opposition. Les parents, les amis d'Isoard, le Maire et la majorité du conseil municipal : car il n'y a pas ici un homme élevé ; tout rampe. Sur quoi, sur qui s'appuyera-t'il ? Sur le curé... Bel appui dans le temps et le pays, où j'ai ouï dire à ma barbe : À bas les capélans.

Ainsi, vous voyez, Monsieur, qu'il y a bien des difficultés et qu'il vaut mieux peut-être temporiser, renouveler les avis charitables, les exhortations. Au reste, quand vous voudrez agir, vous agirez par le moyen des Inspecteurs qui peuvent, s'ils le jugent convenable, faire une enquête publique et consulter les pères de famille.

Quoiqu'il en soit, Monsieur, je vous prie de me mettre complètement à l'écart ; et d'agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

L.A. prêtre »

Dans la seconde, le prêtre, à la demande du maire, exprime au recteur exactement le contraire du courrier précédent se défaussant ainsi du soupçon de délation.

Lettre 2

Esparon de Verdon le 11 septembre 1851.

Monsieur,

Nous avons été peiné, Mr le Maire et Moi, de la lettre un peu sévère que vous avez adressée à Mr Isoard, Instituteur de cette commune. Il paraît que les plaintes qui vous sont parvenues sur son compte ont été exagérées. Il est certain que Mr Isoard, considéré comme homme privé, est honête et à l'abri de reproches. Comme instituteur, il est exact à faire sa classe et ne la néglige point pour ses affaires ou pour ses plaisirs. Si, en faisant ses plaintes, on s'est basé sur ce qu'il n'a, peut-être, pas autant d'élèves que son prédécesseur, ce n'est pas une raison suffisante pour le juger coupable de négligence, surtout habituelle.

Les gens sont pauvres dans ce pays, principalement par le temps qui court ; ils n'estiment pas assez l'instruction et l'éducation dont ils sont eux même dépourvus, pour se déterminer à procurer les avantages à leurs enfants au prix de quelques sacrifices ; ils les emploient de bonne heure aux travaux agricoles.

Quant à ses opinions politiques, il a assez de réserve et de bon sens pour se tenir en dehors des partis.

Ainsi, Monsieur le Recteur, veuillez bien, nous vous en prions, modérer le zèle qui vous anime. Quelque bon et honorable qu'il soit, il pourrait s'exercer peut être à tort sur un père de famille qui a femme et trois enfants, et qui n'a pas presque d'autres moyens d'existence que son état.

Nous espérons d'ailleurs que votre lettre lui sera salubre ; et que s'il avait réellement quelque chose à se reprocher, il redoublera de zèle et d'activité pour bien remplir tous ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, avec Respect Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur.

L.A. Espitalier prêtre

Enfin, dans la troisième et dernière, celle de l'instituteur adressée au recteur, Sébastien Isoard semble former une demande de recours en grâce ultime et désespéré, reniant toute conviction, avant même son arrestation certaine.

Lettre 3

Esparon de Verdon le 30 décembre 1851.

Monsieur le Recteur,

Convaincu d'après votre circulaire, de quelle importance était pour nous la nomination de Louis Napoléon, je n'ai pas craint, aidé de Mr le Maire, de faire comprendre aux habitants de cette commune que le mot oui seul pouvait nous sauver des calamités qui nous menaçaient. J'ai eu la satisfaction d'être compris, tous ont voté avec le plus grand empressement pour Louis Napoléon. Sur 112 votants 112 ont dit oui.

J'ai l'honneur d'être Monsieur le Recteur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

ISOARD

Dossier de condamnation n°774, extrait du Registre des décisions de la Commission mixte départementale des Basses-Alpes :

Lieu de naissance : Esparron de Verdon (Alpes Basses),

Âge 49 ans. Marié 3 enfants, ex instituteur.

Décision « Algérie plus ». Transporté en Algérie à Sidi Brahim, province d'Oran.

Observations :

Instituteur révoqué. Affilié. A reçu l'ordre de partir. A distribué et pris les armes. S'est rendu à Riez en armes. Dangereux quoique peu intelligent.

Grâces et commutations de peine :

Grâce accordée par le chef de l'État

Algérie moins le 31/03/52

Surveillance le 2/12/1852.

Joseph ROUBAUD

« L'évocation du cas Joseph Roubaud ne provient pas d'une recherche spécifique mais d'une interpellation de l'association au sujet du monument funéraire remarquable qui trône au milieu d'une allée du cimetière de Peipin (04). Ironie de l'Histoire, ce village abritait aussi le représentant du Parti de l'Ordre puis député sous le second Empire, Xavier Louis Régus, (voir notre publication *Le parti de l'Ordre et la seconde République dans les Basses-Alpes*).

En 1851, Joseph Roubaud, alors âgé de 25 ans, faisait partie des Républicains insurgés de Val-

belle. Sa tombe se trouve à Peipin car, selon son acte de décès, il y mourut chez son gendre.

La découverte de cette représentation d'un hommage à son engagement nous a conduit à consulter son dossier de condamnation n°949, extrait du Registre des décisions de la Commission mixte départementale des Basses-Alpes.

Lieu de naissance : Valbelle (Alpes Basses)

Âge : 25 ans

Marié, 1 enfant, Agriculteur

Observations : A marché en armes sur Sisteron et sur Digne.

Réputation douteuse.

Condamnation : Surveillance

Remarquable monument funéraire maçonnique érigé par la Libre Pensée, isolé au milieu d'une allée du cimetière de Peipin (04), témoignage de l'estime portée à Roubaud pour ses engagements.



• Une découverte à propos de Joseph MAUREL, vermicellier d'Aups...

par Frédéric Négrel

Nous avons publié en 2016 « **Mes mémoires sur les événements de 1851 à Aups et neuf mois de captivité** » de Joseph Maurel, fabricant de vermicelle, manuscrit inédit acquis par les Archives départementales du Var.

Monsieur Cyril Martinez a eu l'amabilité de nous communiquer un document découvert dans la propriété dont il vient de faire l'acquisition, au Collet de la Garde, à Aups.

Il s'agit d'un texte, écrit sur le plan de cette propriété, à l'échelle 1/500^e, établi par un architecte en 1875, sur lequel Joseph Maurel a indiqué l'emplacement de ses cultures. Figuiers, cerisiers, amandiers, agriotte, chênes truffiers, gros chênes blanc et vert, coing, pêchers, abricotiers, poiriers, grenades, et surtout oliviers en complantation avec des vignes (dont certaines portent la mention américaines), sont représentés et accompagnés chacun de dates s'étalant entre 1870 et 1888. On y lira que dans les années 1870 Joseph Maurel n'a rien perdu de sa ferveur républicaine et qu'il était déjà attentif aux changements climatiques...

Ce remarquable document est consultable sur notre site, page « [Documents](#) »